



LETTRE DES AMIS n° 205

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site Internet : www.archives.cg31.fr
E-mail : archives@cg31.fr

EDITORIAL

Chers Amis,

Cette lettre N° 205 du 29 février 2004 vous apporte les dernières nouvelles de l'Association.

Certains d'entre vous, rencontrés au hasard, m'ont posé des questions et dans leur interrogation, j'ai parfois senti de l'inquiétude.

Nous travaillons. Le Bureau se réunit chaque premier jeudi du mois.

La permanence est régulièrement tenue le mercredi de 14 h à 17 h.

La commission des statuts s'est réunie trois fois (responsable Pierre Vidal) ; elle a élaboré de nouveaux textes, ainsi qu'un règlement intérieur ; ils seront soumis le 18 mars à un Conseil d'Administration extraordinaire et le 27 mars à l'Assemblée Générale extraordinaire à qui il reviendra d'y apporter des modifications et de les ratifier. Nous espérons que vous y viendrez nombreux. Vous y trouverez aussi une braderie ; nous vous proposerons : Lettres des Amis, Petites Bibliothèques, Publications, à des prix très modiques. Un apéritif nous réunira pour échanger suggestions et critiques.

Le groupe en charge de La Lettre des Amis (coordinateur Daniel Rigaud) se réunit plusieurs fois dans le mois : préparer la maquette, la saisir, la relire, la faire imprimer, la mettre sous enveloppes et l'expédier : un long travail.

L'organisation des visites demande maintenant des inscriptions préalables pour l'organisation de petits groupes. Beaucoup d'absences ce 19 janvier, ce qui pose un problème vis à vis des guides bénévoles qui acceptent de doubler la visite !

Ce prochain trimestre, deux conférences de Monsieur Pierre Gérard sont programmées le 13 mars et le 3 avril.

Le 26 mai, les Archives Municipales nous recevront pour une visite de leur nouvelle exposition : Toulouse Impériale.

Nous travaillons au programme du Dîner-débat et de la sortie annuelle : ils vous seront transmis par courrier, avec inscription.

Nous vous tiendrons informés des projets avec l'association parisienne « Riquet et son Canal ».

L'organisation des matinées d'initiation à la recherche nous pose des problèmes : Animation ? Sujets ? nous aurions besoin de vos idées, de votre collaboration.

Nous vous rappelons qu'une association à besoin, pour vivre, de ses cotisations.

A ce jour 127 s'en sont acquittés. Nous espérons que les autres ne tarderont plus.

Consultez l'étiquette de votre lettre, elle vous indique votre date d'adhésion.

Nos meilleurs sentiments amicaux et à bientôt.

La Présidente et son équipe.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

COURS DE PALEOGRAPHIE

1) Aux Archives Départementales par Mme Sophie Malavieille :
De 17 h 30 à 19 h, les mardis 16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin 2004.

2) Aux Archives Municipales par M. François Bordes :
De 14 h à 15 h pour les débutants et de 15 h à 16 h pour les confirmés, les jeudis 11 mars, 1^{er} avril, 29 avril, 3 juin 2004.

3) Aux Archives Départementales par Mme Geneviève Douillard :
De 17 h 30 à 19 h, cours de paléographie médiévale les jeudis 26 février, 29 avril, 27 mai 2004.

VISITES

Visite de la Bibliothèque de l'Institut Catholique : prévue en mai 2004.

CONFERENCES

Monsieur Pierre Gérard nous donnera deux conférences dans la salle de lecture des Archives Départementales le samedi matin à 10 h : le 13 mars et 3 avril 2004.

Le sujet en sera le **Collège de Foix**.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

27 MARS 2004

Nous vous rappelons qu'en raison des modifications des statuts prévues à la dernière assemblée, une Assemblée Générale extraordinaire aura lieu le samedi 27 mars à 10 h dans la salle de lecture des Archives Départementales afin de mettre les textes qui régissent notre association en adéquation avec sa vie quotidienne.

Nous vous présenterons les textes modifiés par le Conseil d'Administration ainsi que le règlement intérieur.

Cette Assemblée sera suivie d'une **braderie** alimentée par une partie de notre stock de livres et revues. Sachez profiter des bonnes affaires pour vous-même et pour vos connaissances !!!

Un apéritif convivial clôturera cette matinée.

Vous trouverez jointe à cette lettre la liste des « Petites Bibliothèques » pour lesquelles nous avons encore quelques exemplaires disponibles : vous pourrez les acquérir à la braderie.

INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFERENCES D'ASSOCIATIONS
AMIES

COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DU 15/1/2004
SALLE DU SENECHAL DANS LE CADRE DES CONFERENCES DU MUSEE ST
RAYMOND

Monsieur Luc Bachelot, Chercheur au C.N.R.S. et Responsable de l'équipe Histoire et Archéologie de l'Orient cunéiforme nous a présenté l'historique de l'apparition de l'écriture, véritable révolution dans l'histoire de l'humanité.

L'apparition de l'écriture se situe vers 3200 avant J.-C. en Mésopotamie, entre Méditerranée, Golfe Persique et désert d'Arabie, avec les Sumériens qui représentèrent des objets (palmier, étoile, oiseau, etc...) avec des pictogrammes d'abord figuratifs et ayant une valeur idéographique directe. Ceci impliquait l'existence d'un grand nombre de signes (plusieurs centaines), ce qui rendait la maîtrise de l'écriture accessible à très peu de personnes. Un seul signe peut avoir une trentaine de significations : la traduction actuelle en reste toujours ardue, car il faut tenir compte de plusieurs facteurs dont le contexte et le type de document étudié. Une traduction grammaticalement correcte peut s'avérer totalement erronée pour sa signification.



Tablette pictographique d'Uruk en calcaire (3200 av. J.-C.)

Les scribes qui détenaient la connaissance de l'écriture étaient des fonctionnaires étatiques situés à un niveau hiérarchique très élevé. Il fallait environ sept années d'études à un enfant pour maîtriser cette écriture. Les rois eux-mêmes savaient rarement écrire et lorsqu'ils en étaient capables, ils le faisaient savoir et en étaient très fiers. Le Sumérien n'appartient ni au groupe des langues sémitiques, ni à celui des langues indo-européennes : c'est une langue originaire d'Asie Centrale.

Au fil des siècles, les pictogrammes deviennent de moins en moins ressemblants et de plus en plus abstraits, jusqu'à n'avoir absolument plus aucun trait commun avec l'objet de départ.

A l'origine, les pictogrammes étaient taillés dans la pierre puis, pour des raisons évidentes de commodité, les Sumériens utilisèrent un matériau largement présent dans leur contrée : l'argile.

Celle-ci, étalée en tablettes, pouvait être réutilisée en la mouillant à nouveau et les impressions en forme de clous étaient effectuées avec un petit brin de roseau finement taillé d'où le terme cunéiforme donné à ce type d'écriture (du latin *cuneus* : clou). Luc Bachelot a insisté sur l'importance de l'existence de ce facteur décisif qu'a été l'argile, car d'autres tentatives pourtant bien avancées d'écriture dans cette même zone géographique ont avorté, simplement par manque de cette matière première. Les tablettes d'argiles n'étaient pas cuites mais simplement séchées.

Dans le processus d'abstraction de la figuration des objets, les dessins furent peu à peu pivotés de 90° en sens inverse des aiguilles d'une montre afin d'imprimer des « clous » horizontaux, ce qui était plus aisé et surtout plus rapide, la position du poignet en imprimant verticalement étant moins naturelle.

Les Akkadiens mirent au point la seconde phase de cette écriture en assignant à un signe cunéiforme non plus un objet mais une syllabe et ceci pour chaque mot de leur langue sémitique.

Peu à peu, les signes cunéiformes furent affectés à des lettres, ce qui permit de transcrire en cunéiformes la plupart des langues parlées en Mésopotamie avant notre ère, dont l'Araméen qui verra les caractères se déformer encore plus et devenir plus « personnels ».

Cette écriture disparaîtra environ vers le tout début de l'ère chrétienne, soit tout de même après plus de 32 siècles d'existence !

Des centaines de milliers de tablettes cunéiformes ont été découvertes à ce jour ; tous les types de documents furent écrits : bien-sûr, tout d'abord des documents comptables et économiques, puis juridiques (cf le célèbre code d'Hammourabi contenant 250 articles de lois, recueil de décisions royales vers 1690 avant J.-C.), historiques (batailles, traités, etc...), religieux (rites, présages, prières, etc...), scientifiques (mathématiques, astronomie, médecine), relatifs à la vie quotidienne (lettres, contrats, etc...) mais également littéraires (surtout récits mythologiques).

Il est intéressant de noter que ces peuples avaient créé des bibliothèques (comme les 20000 tablettes d'Assurbanipal Roi d'Assyrie entre 668 et 631) et aussi des archives : on a retrouvé récemment des milliers de tablettes rangées sur des étagères en bois recouvertes par le sable.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE LA BIBLIOTHEQUE D'ETUDE ET DU PATRIMOINE DU 6/12/2003

Samedi 6 décembre, nous étions une petite quarantaine d'Amis, rue du Périgord, à attendre l'ouverture de la Bibliothèque Municipale appelée maintenant Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine.

Divisés en plusieurs groupes, nous avons visité les lieux récemment rénovés : la grande salle de lecture avec la fresque de Marc Saint-Saens, sa coupole qui domine à 15 mètres de hauteur, les ailes latérales attribuées, l'une au Fonds Patrimonial, l'autre au Fonds Local, toutes deux équipées de salles de lecture.

Les bureaux du personnel sont aux étages, les réserves aux sous-sols : très fonctionnels, voulus pour la conservation rigoureuse des fonds.

Vous pouvez venir chaque jour, du mardi au samedi inclus, de 10 h à 19 h, consulter les ouvrages en lecture libre, les revues, les journaux, ou, après demande écrite, ceux conservés en réserve.

La Bibliothèque ne fait plus de prêts de livres, au grand regret des habitants du voisinage. Ils doivent s'inscrire dans une des nombreuses bibliothèques de quartier.

Tout cela est le visible.

Nous n'avons pas eu accès à l'invisible.

La Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine de Toulouse possède par héritage « ce qui reste » des prestigieuses bibliothèques anciennes :

- celle du Collège Royal, qui était celle des Jésuites, avant leur expulsion.
- celle du clergé, ouverte aux Toulousains par Monseigneur Loménie de Brienne en 1782, et qui contient les collections de Lefranc de Pompignan, de Garipuy, ainsi que des manuscrits musicaux.
- celle des émigrés (Noblesse Révolution Française).
- celle des couvents : Augustins, Jacobins, Cordeliers, Minimes, confisquées à la Révolution.
- manuscrits médiévaux, incunables, éditions rares.

Un véritable trésor à faire rêver tous les amateurs d'archives que nous sommes, mais qui n'est pas accessible aux visiteurs.

Tous ces ouvrages sont bien gardés, bien restaurés, bien conservés.

Pour en avoir un aperçu, vous pouvez consulter les ordinateurs de la salle du Fonds Patrimonial qui vous livreront quelques enluminures.

Certains de nos Amis ont été un peu déçus ; ils auraient tellement aimé voir quelques chefs-d'oeuvre.

Nous remercions les personnes qui nous ont accueillis, particulièrement Madame Marianne Miguet, pour qui le fonds local n'a pas de secrets.

Nous vous tiendrons informés, dans la mesure du possible, des expositions temporaires qui se tiennent dans le hall d'entrée de la Bibliothèque.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES ARCHIVES DU CANAL DU 19/1/2004

Le lundi 19 janvier 2004, nous avons été reçus aux Archives du Canal par Monsieur Samuel Vanier, archiviste, gardien des « papiers du canal » ; un gardien passionné et savant, dont la gentillesse a permis à deux groupes de se succéder dans la salle principale autour d'une grande table remplie de documents dépliés à notre intention. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Recherches faites, aucun article de nos « Lettres », aucune « Petite Bibliothèque », ne rend hommage à Pierre-Paul Riquet, exception faite de la Lettre N° 73, où notre ami Charles Gaspard nous parle de la statue sculptée par Griffoul-Dorval. Les plus anciens « Amis des Archives » se souviendront du 5 octobre 1985, journée de promenade sur le canal à bord du « Haricot Noir ». Nous avons retrouvé des photos tout au fond d'une armoire ! Aussi nous allons rassembler quelques documents, quelques textes, en un petit dossier, une façon de marquer le 400^{ème} anniversaire de la naissance, probable, de Pierre-Paul Riquet.

Notre Association a adhéré à l'association parisienne « Riquet et son canal » qui en retour est devenue membre des Amis des Archives. Avec eux, nous participerons à la célébration de ce 400^{ème} anniversaire.

L'association des Amis des Archives de la Haute Garonne a toujours eu comme but de permettre aux chercheurs professionnels ou non de connaître les différentes sources qui s'offraient à eux ; c'est dans ce cadre que nous vous présentons les conférences ou les expositions à venir.

Dans le cadre des activités du Musée Saint-Raymond :

Au Musée Saint-Raymond, du 29 novembre 2003 au 4 avril 2004 : Exposition « **Périple méditerranéen : antiquités d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient au musée Saint-Raymond** ».

Dans la salle du Sénéchal 17 rue de Rémusat :

Jeudi 11 mars 2004 à 17 h 30 : « **Un portrait pour l’éternité : les portraits de momie égyptiens** » par Roberta Cortopassi, Assistante de conservation au Département des Antiquités égyptiennes, Musée du Louvre.

Aux Archives Municipales : d’avril à juin 2004 : présentation de l’exposition « Toulouse Impériale » à l’occasion du 190^{ème} anniversaire de la bataille du 10 avril 1814 et du bicentenaire de l’Empire.

Une visite sera organisée pour l’Association le mercredi 26 mai à 10 h (fermé le samedi matin).

Au Musée des Augustins :

Du 31 janvier au 10 mai 2004 : Exposition monographique « **Fra Galgario (1655-1743)** », peintre de caractères.

VIENT DE PARAÎTRE

1) Revue **Patrimoine Midi-Pyrénées** N° 2 janvier 2004.

2) Paul LAPIE, *Ecole et société*, Paris, L’Harmattan, Coll. « Logiques sociales », 2003, 320 p, 27 E. Textes choisis, introduits et présentés par Hervé TERRAL.

Paul Lapie (1869-1927) occupe une place singulière dans le paysage intellectuel des années 1900. Professeur en lycée (Tunis, Pau), puis universitaire (Rennes, Bordeaux) au carrefour de plusieurs disciplines (philosophie, sociologie, psychologie, science de l’éducation), il est cofondateur de la prestigieuse revue *L’Année sociologique* (1898) avec Emile Durkheim et Célestin Bouglé : il participe pleinement à l’autonomisation des sciences humaines par rapport à la discipline-mère, la philosophie – sans rompre néanmoins avec cette dernière. Devenu dès les années 1910 administrateur de haut rang (recteur à Toulouse et à Paris, directeur de l’enseignement primaire au Ministère de l’Instruction publique), il contribue par ailleurs au lent processus de démocratisation de l’école républicaine et laisse à ce titre, après sa mort, une image très positive dans le monde enseignant, particulièrement auprès des instituteurs. Les textes présentés n’étaient plus édités depuis plus de 80 ans.

Hervé Terral, auteur de plusieurs ouvrages sur l’éducation, est professeur de sociologie à l’université Toulouse-Le Mirail où il dirige l’Institut des sciences sociales Raymond-Ledrut. Il est membre du CIRUS (centre interdisciplinaire d’études urbaines et sociologiques)/CERS (centre d’études des rationalités et des savoirs), UMR 51-93.

AVIS DE RECHERCHE ET REPONSES

Nous vous remercions de nous adresser si possible vos courriers sous forme imprimée ou dactylographiée, car il est souvent difficile de lire les demandes (notamment les noms propres).

• AVIS DE RECHERCHE n° 232 :

Une de nos amies recherche des informations concernant les familles FOURCARAN, LACLEAU, DUPUY, LAMARQUE, BORN (ou d'autres familles éventuellement) ayant travaillé sur plusieurs générations à la Manufacture des Tabacs de Toulouse, au XIX^e siècle.

• AVIS DE RECHERCHE n° 233 :

Dans l'ouvrage Clermont sur Ariège paru en 1934, les abbés Ousset et Labit évoquent un contrat de lauzime établi le 24/8/1370 entre Bernard de Clarmont et la Communauté de Labarthe.

La question est la suivante : Quels arrangements pouvait comporter un contrat de lauzime passé entre le seigneur et les sujets sous la féodalité ?

• AVIS DE RECHERCHE n° 234 :

Dans le cadre de recherches sur le village de La Roque sur Cèze (Gard), une de nos amies est intéressée par tous renseignements sur les seigneurs de Sabran et d'Amie, connétables des Comtes de Toulouse et leur généalogie éventuelle. A l'époque féodale, le Comte de Toulouse possédait le château du domaine de Ruppe. Cette forteresse devait assurer les arrières de la forteresse de Beaucaire, si cette dernière tombait aux mains des ennemis.

Toute information relative à ce village de Ruppe (ou Rupp) sera la bienvenue.

• AVIS DE RECHERCHE n° 235 :

Qui pourrait donner des précisions sur la formule latine suivante rencontrée dans un texte en français de 1545 : « ad salvum jus habentis » ?

TRAVAUX DE NOS ADHERENTS

1) Monsieur Marc MIGUET nous communique le document suivant :

Les Pescofis de Toulouse et le Concours de pêche de 1892

On a pu dire que les Toulousains de la Belle Epoque (1890-1910) avaient deux qualités qui leur venaient du ciel. Ils étaient à la fois chanteurs et pescofis ;
ou encore qu'ils avaient trois passions : l'opéra, le rugby et la pêche à la ligne.

Pescadors, pescaires et pescofis

Le pescador était le pêcheur professionnel. La rue des Blanchers (les blanchisseurs de cuir) s'appelait jusqu'au XIV^e siècle rue des pescadors, qui y demeuraient, à proximité de leur lieu de travail, la Garonne.

Les actuels chemin et quartier de la Pescadoure sont signalés sur le cadastre de 1571 par « La Croix des pescadors ». Peut-être un lieu de réunion des pêcheurs qui, de là, pouvaient rejoindre la Garonne en traversant le pré des Sept Deniers. Ce même cadastre mentionne, dans le même lieu, une vigne appartenant à la veuve Pescadoure. Le nom de ce terroir peut très bien, selon les habitudes locales, avoir pris le nom de sa propriétaire.

Le pescaire désigne le pêcheur à la ligne amateur. A Toulouse, il porte le nom de pescofi, celui qui pêche fin, le finaud capable d'en remonter au plus subtil des poissons.

Marcel Thourel, dans son ouvrage « Vivre à Marengo », évoque ce pescofi qui « dissimulé par le feuillage de la rive, avec une ligne sans bouchon ni plombs, appâte à la mouche ». Il pêche à la volante le cabot (le chevesne), caractérisé par son cap, sa grosse tête. Ce poisson se tient à fleur d'eau, à l'affût de la chute de petits insectes. Pêche délicate, toute d'adresse et de patience, car le moindre mouvement fait fuir la victime convoitée.

La plupart des pescofis étaient aussi amateurs de Bel Canto. Ils assistaient fidèlement aux opéras joués au Théâtre du Capitole dont le public était un redoutable connaisseur, exigeant sur la qualité des prestations des chanteurs. Ils prodiguaient avec la même conviction les éloges et les critiques. L'appréciation d'un chanteur par les spectateurs équivalait, pour celui qui en était jugé digne, à une consécration à vie, non seulement à Toulouse, mais aussi sur toutes les scènes mondiales.

A une époque où la radio n'existait pas et où le cinéma balbutiait encore, dans les faubourgs, des groupes d'anciens s'en allaient le long de la Garonne en chantant les plus beaux airs du théâtre lyrique. Les pescofis parodiaient les airs tirés des grands opéras.

Ainsi, par exemple, celui du chœur des soldats du Faust de Gounod (1859).

« Gloire immortelle de nos aïeux » devenait :

Anirem totis a Pinsaguel	Nous irons tous à Pinsaguel
Pescar la sòfia e le barbèl	Pêcher la soffie et le barbeau
E le que atraparà le pus bel	Et celui qui attrapera le plus beau
Serà decorat (bis)	Sera décoré (bis)
Per la societat.	Par la société.

Certains, malicieux, remplaçaient le dernier vers par : « D'une merda de gat ».

Le chœur des pescofis paraît avoir une origine semblable en parodiant l'oeuvre de Goethe : « Cadun amb una canabiera



Nos anirem al long del canal, long del canal,
I pescarem la bela sòfia
I atraparem le bel gronhau » (goujon).

La partition est précédée de la recommandation de chanter « avec entrain et à pleins poumons ».

La pêche à la ligne était un divertissement très estimé par toutes les catégories sociales. Chaque famille avait au moins un pêcheur parmi ses membres.

Sur les lieux de pêche, bords de Garonne et de l'Ariège, canaux, notamment sur les écluses et à leur pied, se trouvaient côte à côte des calicots (commis des magasins de nouveautés) et des boutiquiers, des ouvriers et des bourgeois, des rentiers et des bureaucrates.

Ils ont tous un couvre-chef, chapeau à larges bords, ou canetier. Un mouchoir protège leur nuque contre les ardeurs du soleil.

Leur attirail de pêche s'accompagne d'une épuisette pour le cas où une grosse pièce se présenterait.

Les poissons les plus répandus portent des noms locaux : soffie (hotu), rabotte (vairon), cabot (chevesne), siège (vandoise), gronhau (goujon). Les canaux étaient très poissonneux, non pollués par le mazout.

Le Concours de pêche de 1892 :

La société de pêche voit le jour en 1892. Son but est d'assister l'Etat dans le repeuplement des rivières et la répression du braconnage. Elle publie tous les samedis un journal : « Le Pêcheur de Toulouse ».

Le dimanche 10 juillet de la même année, elle organise un concours de pêche sur la rive droite du canal latéral, de part et d'autre du pont de Ginestous.

Un règlement très précis, en 23 articles, fixe les modalités de l'épreuve. Les emplacements sont tirés au sort ; chaque concurrent dispose de huit mètres de berge ; il ne devra pêcher qu'avec une seule ligne et pourra employer l'appât qui lui paraîtra le plus convenable. Les vairons et les épinoches, trop petits, ne seront pas pris en compte dans le nombre de poissons. Dix huit prix seront partagés entre trois catégories de lauréats : au plus grand nombre de poissons pêchés, au plus fort poids total et à la plus belle pièce.

Les concurrents et les membres du jury partent à 5 heures du matin de la place du Capitole.

Le plus proche terminus d'une ligne régulière de transports en commun se situe à la Barrière de Paris. C'est pourquoi un service spécial Place du Capitole-Pont de Ginestous est organisé. Il fonctionnera toute la journée pour le public qui désire assister au concours.

Les véhicules - qu'on appelle omnibus - sont des voitures hippomobiles circulant directement sur la chaussée. Les voitures d'été sont ouvertes sur les côtés ; elles peuvent être fermées par des rideaux de toile en cas de mauvais temps.

Ce concours connaît un immense succès. De longs compte-rendus paraissent dans la presse locale et la revue l'Illustration du 23 juillet lui consacre une pleine page accompagnée de trois photographies.

Une interminable file de 352 pêcheurs se déroule du bassin de l'Embouchure à Lacourtenourt.

On a calculé que l'ensemble des concurrents a employé en asticots, vers et autres appâts à peu près cinquante fois le poids du poisson capturé, ce qui représente une valeur cinq à six fois supérieure à celle de l'ensemble de la pêche.

Des milliers de curieux, si nombreux qu'on n'a pas réussi à les compter, accourent de tous les points de Toulouse, sous un soleil de feu, au milieu des tourbillons de poussière de la route.

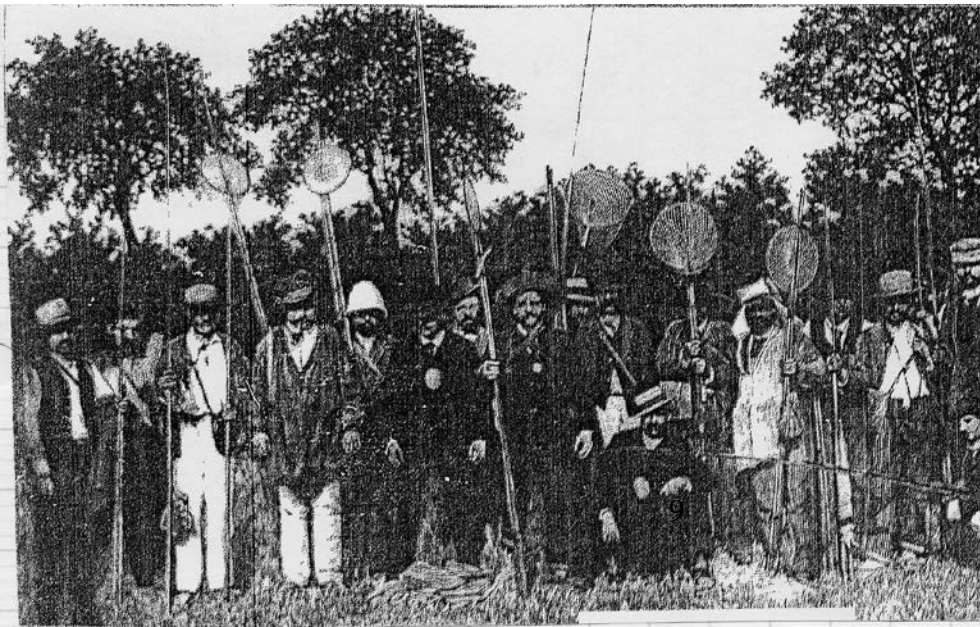
Ils se précipitent pour voir les concurrents. Le règlement précise qu'est interdit « tout colloque bruyant entre pêcheurs ou avec les promeneurs ». Une fête foraine accompagnée de cafés, restaurants et manèges est installée le long des rives desséchées.

Le retour au Capitole est un triomphal défilé des vainqueurs chantant à tue-tête, sur deux immenses chars couverts de fleurs et de draperies rouge et or, chacun étant traîné par quatre chevaux. Ils sont escortés par plusieurs brigades de sergents de ville et de cavaliers de la garde municipale.

Le soir, un banquet de 250 personnes réunit les lauréats et quelques invités, sous la présidence du Préfet en personne, président de la société, qui est qualifié de « cher camarade et premier

pêcheur
toulousain ».

Verrait-on,
aujourd'hui, le
Préfet présider un
repas de rue dans un
quartier populaire ?
Les temps ont bien
changé, comme le
montre encore une
anecdote rapportée



par messieurs Girou et Melet dans leur ouvrage « Le chant languedocien et pyrénéen » (Privat 1942). Ces deux instituteurs notent que le Choeur des Pescofis « a été recueilli des lèvres de Monsieur le Recteur qui nous l'a signalé et a bien voulu nous le chanter ». L'a-t-il fait, comme le recommande la partition du morceau, « avec entrain et à pleine voix » ? Heureuse époque où un Préfet et un Recteur n'étaient pas coupés de la population ou de leurs subordonnés !

Au dessert, quelques convives échauffés entonnent un refrain cher aux pescofis.

Le chroniqueur de La Dépêche conclut ainsi son compte-rendu : « on se souviendra longtemps, en Gascogne et ailleurs, de la fête des pêcheurs toulousains ». Elle laissera un souvenir impérissable.

Sources : Pierre Salies : Dictionnaire des rues de Toulouse, La Dépêche du Midi 6-9-11 juillet 1892, l'Illustration 23 juillet 1892. Photos des lauréats et du prix d'honneur (photos Illustration du 23/7/1892).

2) Monsieur Gilbert FLOUTARD nous communique le document suivant :

La fin tragique du dernier seigneur de Belbèze : Mathias, Marie, Armand, Pierre Dubourg de Rochemonteix

Fils de Valentin Dubourg-Cavaignes, sieur de Rochemonteix, Président à mortier au Parlement de Toulouse et d'Elisabeth d'Alliès, dame de Mondonville, Mathias, Marie, Armand, Pierre Dubourg naît le 18 avril 1746 à Toulouse. Il est l'aîné d'une famille nombreuse, très nombreuse.

Sa jeunesse se passe dans le somptueux hôtel qu'ont édifié ses ancêtres, au n° 6 actuel de la place Sainte-Scarbes où la famille vit durant la majeure partie de l'année. En été, pendant la belle saison, tout le monde se retrouve au château de Rochemonteix, à Seilh, à mi-chemin entre Toulouse et Grenade.

A la fleur de l'âge, noblesse oblige, Mathias Dubourg devient avocat en attendant d'hériter de la charge fort lucrative de Conseiller au Parlement de Toulouse que lui lègue son père, en 1765. Il n'a que 19 ans.

Quelques années plus tard, il épouse demoiselle Jeanne, Marie, Jacquette d'Arboussier, fille du seigneur de Montaigut. De cette union vont naître huit enfants.

A la mort de son père, en 1779, Mathias Dubourg devient seigneur de Belbèze, partageant la seigneurie avec noble Dominique de Gilède-Pressac, conseiller comme lui au Parlement de Toulouse, propriétaire du domaine de Lestang.

Sa position de seigneur lui confère tout naturellement un certain nombre de pouvoirs et de privilèges non négligeables. Celui, tout d'abord, de rendre la justice sur le territoire de la communauté de Belbèze dont il est le seigneur et de nommer, à cet effet, juges, procureurs juridictionnels, bayles ou autres officiers qu'il peut révoquer quand bon lui semble.

C'est lui qui choisit en dernier ressort les deux consuls chargés, chaque année, d'administrer la communauté et qui reçoit leur serment d'allégeance.

Il bénéficie, en outre, lorsqu'il vient sur ses terres, de tous les honneurs et privilèges dus à son rang, notamment à l'intérieur de l'église paroissiale de Saint-Jean de Kyrie Eleison.

Il perçoit, par ailleurs, tous les ans, un certain nombre de redevances seigneuriales, en nature ou en argent, de ses tenanciers auxquelles viennent s'ajouter les confortables revenus de l'exploitation de ses propres biens.

Il possède, en effet, sur le territoire de Lacournaudric et de Belbèze, le vaste domaine de Verdalle comprenant un château, deux métairies, une tuilerie, des terres, des bois et des vignes d'une contenance totale de 231 arpents (*131 hectares environ*). Superficie considérable pour l'époque.

Mais voici qu'un événement majeur, qu'il n'avait sans doute pas prévu, intervient : la Révolution. Celle-ci entraîne une remise en cause profonde des institutions et de la société. La nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale abolit les privilèges et les droits seigneuriaux. Le 24 mars 1790, les parlements sont, à leur tour, définitivement supprimés. Et puis, à partir de 1792, à la faveur de la guerre extérieure et du soulèvement de la Vendée, tout s'aggrave... Le 21 janvier 1793, Louis XVI est exécuté. Effrayés, de nombreux nobles émigrent, fuient à l'étranger : parmi eux figurent trois frères de Mathias Dubourg.

Le 25 avril 1793, à la demande du Comité de Sûreté Générale de la municipalité de Toulouse, Mathias Dubourg, qui n'avait pas cru bon d'émigrer, est arrêté en compagnie de nombreux gentilshommes toulousains suspectés d'être hostiles aux idées de la Révolution et jeté en prison dans l'ancien couvent de la Visitation.

Prisonnier, ses demandes successives de libération sont systématiquement rejetées par le Comité de Salut Public, en raison (*je cite*) « du caractère aristocrate et fanatique » de l'intéressé.

Entre-temps, le 8 novembre 1793, sur la place publique de Belbèze, en présence des habitants, ses titres féodaux et seigneuriaux qui ont été saisis sont solennellement brûlés par le citoyen Plantié, officier municipal, afin que plus jamais, aucun des droits dont l'ex-seigneur avait joui, ne puisse, un jour, être rétabli.

L'année suivante, le 2 prairial an II (*21 mai 1794*), en tant que parent d'émigré, ses biens personnels sont mis sous séquestre et minutieusement inventoriés en présence de Jean Négrier, maire de L'Union.

Quelques jours auparavant, sur ordre du Comité de Sûreté Générale et de Surveillance, Mathias Dubourg avait été transféré sous bonne garde à Paris, à la Conciergerie, pour être jugé par le Tribunal révolutionnaire, avec ses collègues anciens membres du Parlement de Toulouse.

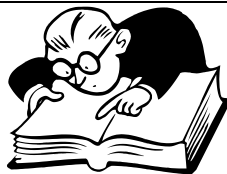
Le 26 prairial an II (*14 juin 1794*) Mathias Dubourg est condamné à mort comme ennemi du peuple et de la Révolution par ce même tribunal et guillotiné avec 23 de ses collègues, à Paris, sur la place de la Nation.

Avec lui disparaît le dernier seigneur de Belbèze.

Une page d'histoire est désormais tournée : une ère nouvelle commence. L'Ancien Régime est mort, définitivement mort.

Sources : Archives municipales de L'Union D4 ; Archives de la Haute-Garonne 1 L 331 ; Archives municipales de Toulouse 1 S72, 1 S86, 5 S 33.

PALEOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie de Madame MALAVIEILLE du 20/1/2004 :
Document daté de 1604 (ADHG 1 G 575 pièce 11) :

A snippet of handwritten text in a cursive script. The text is somewhat faded and difficult to read, but appears to be a formal address or a list of titles.

A Vous M(onsieu)r le Sen(esch)al de Th(o)l(ose) ou
v(ot)re lieuten(ant) etc.

Another snippet of handwritten text in a cursive script, similar to the one above, showing more of the original document's content.

et de ce que les supp(li)ans ont perceus
et reculhis [les] l'herbe et foin quy est

A third snippet of handwritten text in a cursive script, continuing the text from the previous snippets.

devoir estre relaxés avec despens

A fourth snippet of handwritten text in a cursive script, showing the end of a sentence or a clause.

Le neufviie(sme) d'aoust an que dernier, certiffie je, Bernard
Amilhat, huissier d'armes du Roy, avoir inthimé la p(rese)nte req(ues)te

CHRONIQUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Dans la *Chronique des Archives départementales de la Lettre des Amis* n° 204, nous
vous avons annoncé la mise à disposition, en salle de lecture, de nouveaux
répertoires concernant le cadastre de Haute-Garonne.

De quels documents s'agit-il exactement ? Comment y effectuer une recherche ?
Pascal GASTE répond à ces deux questions.

Le mot *cadastre* est immanquablement associé à *plan*. Le plan n'est pourtant que
l'une des composantes de la documentation cadastrale telle qu'elle a été structurée lors de son
instauration en 1807, et peut-être la moins informative.

Le cadastre comprend effectivement des plans : un *tableau d'assemblage*
présentant une vue générale du territoire communal, et des *plans parcellaires* détaillant les

parcelles à une échelle plus lisible. Parallèlement est constituée une documentation littéraire, composée d'un registre des *états de section*, qui est en fait la légende du plan, et de *matrices des propriétés foncières*, tant pour le *bâti* (constructions, faisant l'objet d'un registre distinct à partir de 1882) que le *non bâti* (sol, même construit), qui établissent la liste des biens détenus par chaque propriétaire.

1- Les plans

Les plans cadastraux comprennent deux types de documents :

a) Le *tableau d'assemblage*, qui circonscrit les contours de la commune et la position des différentes sections sur le plan, et matérialise les feuilles correspondant à chaque section. Ce document signale également les communes avoisinantes. Quelques plans, dressés en application de l'arrêté des Consuls du 12 brumaire An XI (3 novembre 1802) instaurant un *cadastre général par masses de cultures*, sont en couleurs et indiquent les différentes cultures. L'échelle du tableau d'assemblage est 1/20000, 1/10000 ou 1/5000, selon la taille de la commune.

Il existe également, pour les communes dont le cadastre a été établi à la fin des années 1830, des tableaux d'assemblage par sections, au 1/4000.

b) les *plans parcellaires*, d'une échelle plus grande (1/5000, 1/2500 ou 1/1250 ; on trouve aussi les 1/2000 et 1/1000, voire 1/500, à partir de 1837), sont plus précis : ils indiquent, pour chaque section, les parcelles numérotées, les constructions (teintées en carmin) et les bâtiments publics ou non imposables (en gris bleu). Sont également mentionnés les noms des lieux-dits, des hameaux, des fermes, des chemins et des cours d'eau. Les limites territoriales apparaissent sous la forme de lisérés de couleur : violet pour la commune, carmin pour les sections, et jaune pour les lieux-dits.

2- Les états de section et les matrices cadastrales

L'*état de section*, ou plus justement *registre des états de section*, constitue la légende du plan cadastral. Il est dressé conjointement au lever du plan. C'est un document comprenant plusieurs parties : un *tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs convenances et de leurs revenus*, un *relevé des numéros de même nature de propriétés non bâties*, des *récapitulations*, un *relevé des propriétés bâties*, et enfin une *récapitulation de la contenance et du revenu imposable des propriétés non bâties*.

Dans le cadre d'une recherche cadastrale, seul le tableau indicatif des propriétés foncières sera utile. Il servira à identifier le propriétaire d'une parcelle repérée sur le plan, permettant ainsi d'accéder aux matrices.

Les éléments portés sur l'état de section sont les mêmes que ceux que l'on trouve sur la matrice des propriétés foncières, seul l'ordre des données diffère. Il s'agit ici d'une classification des parcelles dans leur ordre numérique, réparties par sections. Pour chaque parcelle, indiquée dans la colonne *n° du plan*, on trouvera respectivement : sa localisation (lieu-dit), le nom du propriétaire, la contenance du terrain (en hectares, ares et centiares), la nature du sol, la classe d'imposition et le revenu imposable correspondant.

La *matrice des propriétés foncières* a remplacé, dès 1821, les *matrices de rôle pour la contribution foncière ou cadastrale* établies jusqu'alors. Celles-ci, à l'instar du plan et

de l'état de section, ne prévoyaient pas la mise à jour des données modifiées par suite des mutations opérées sur les parcelles. Ce défaut disparaît avec la mise en place de la nouvelle matrice, qui comporte désormais des colonnes destinées à recueillir les mentions de mutation (dates et folios des comptes concernés). À partir de 1882 apparaît *une matrice des propriétés bâties* distincte, sur laquelle figurent dès lors toutes les constructions imposables, recensées par propriétaires. Les mentions correspondantes sont alors rayées de la matrice foncière, qui deviendra donc, lors de son renouvellement en 1913, la *matrice des propriétés non bâties*.

* * *

Pour commencer une recherche dans le cadastre, le choix des documents à consulter est commandé par les éléments dont on dispose :

- On connaît le nom d'un propriétaire à une période donnée : le chercher dans la table alphabétique des propriétaires de la matrice correspondant à cette date, et relever le numéro du compte cadastral inscrit en regard. Consulter le registre comprenant ce numéro. Suivre ensuite les mutations sur la matrice.
- On ne connaît que la désignation de la parcelle : la consultation de l'état de section permettra d'identifier le premier propriétaire recensé, ce qui donnera un accès à la matrice des propriétés foncières. Il faudra ensuite rechercher les différentes mutations intervenues.
- On connaît l'adresse ou la localisation approximative de la parcelle, mais pas sa désignation cadastrale : il faut alors se référer au tableau d'assemblage, afin de définir la feuille parcellaire à consulter. Le plan permettra de déterminer la désignation des parcelles à envisager au cours de la recherche. Il faudra ensuite consulter l'état de section pour identifier le propriétaire et la nature de la parcelle. La consultation des matrices permettra enfin d'établir l'historique des mutations.
- On ne connaît que la désignation de la parcelle après rénovation : démarche identique à la précédente ; on s'attachera à comparer, si possible, le plan actuel avec l'ancien, bien que ce type de comparaison soit souvent aléatoire.

Dans les trois derniers cas, la recherche, débutant obligatoirement par les documents les plus anciens, sera particulièrement longue et fastidieuse.

Il est conseillé d'être extrêmement rigoureux au cours de l'établissement d'un historique de propriété, tant les nombreux renseignements recueillis sont susceptibles de se recouper et de se confondre les uns avec les autres. Lorsque la recherche porte sur plusieurs parcelles à la fois, il vaut mieux suivre les différentes mutations parcelle par parcelle, afin de minimiser les risques d'erreur.